



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00261

Numéro SIREN : 444 991 681

Nom ou dénomination : 3 S

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/002359

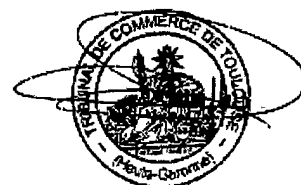
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1909251

Dénomination : 3 S
Adresse : 31 rue du Moulin Courrèze 31320 Castanet-tolosan - FRANCE-
n° de gestion : 2003B00261
n° d'identification : 444 991 681
n° de dépôt : A2016/002359
Date du dépôt : 04/02/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 29/12/2015



1909251

3S

Société par actions simplifiée

au capital de 39.000 euros

Siège social : 31, rue du Moulin Courrège

31320 CASTANET TOLOSAN

RCS TOULOUSE B 444 991 681

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2015**

Le vingt neuf décembre deux mille quinze, au siège social, la SAS G3S, au capital de 11.000.000 euros, dont le siège social est 31, rue du Moulin Courrège 31320 CASTANET TOLOSAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro B 509 386 314, représentée par Monsieur Serge SELLAN, associée unique de la Société 3S, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- La modification de l'article 12 des statuts et la nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Serge SELLAN, démissionnaire
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la proposition du Président, décide de modifier l'article 12 des statuts qui prévoit que la durée des fonctions du président est de six ans, afin que la durée des fonctions de président soit fixée par la décision qui le nomme. L'article 12 des statuts est donc modifié en conséquence.

L'associée unique décide de nommer, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Serge SELLAN, démissionnaire, Monsieur Didier MONTEGUT, né le 30/08/1962 à TOULOUSE (31), demeurant 13 Rue Lafayette 32600 L'ISLE JOURDAIN, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Didier MONTEGUT sera tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, il agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Il ne sera pas rémunéré en qualité de Président.

Il est enfin rappelé qu'il a en outre, droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justification

Monsieur Didier MONTEGUT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société 3S et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

.....
Le Président

.....
L'associée unique

Monsieur Serge SELLAN



Monsieur Didier MONTEGUT ()* "Bon pour acceptation de fonctions".

() faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation de fonctions »*

